



— Les membres du Conseil des commissaires ont statué sur une correction des frais exigés des parents pour la surveillance des élèves dîneurs pour l'année 2012-2013, pour tenir compte des modifications apportées aux données ayant servi à la détermination des frais actuellement en vigueur.

— Considérant la consultation faite auprès des divers comités consultatifs de la CSP et la recommandation favorable de ces derniers, mesdames et messieurs les commissaires ont adopté le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2012-2013 à 2014-2015, la liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2012-2013 et les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2012-2013.

— Mesdames et messieurs les commissaires ont autorisé la consultation des instances concernées sur les modifications proposées à la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre*.

— Considérant l'intérêt manifesté par la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'acquérir l'immeuble sis au 480 boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (immeuble Robert-Chartier tel que nommé à la CSP) afin d'y construire une caserne d'incendie;

Considérant l'intérêt manifesté par la CSP de céder à la Ville de Mont-Saint-Hilaire ledit immeuble pour une somme de 1,5 millions \$;

Considérant que la promesse de vente présentée par la CSP doit être présentée au conseil municipal de la Ville le 7 mai 2012;

Considérant que cet immeuble est identifié par la CSP comme étant excédentaire et ne saurait répondre aux besoins éducationnels occasionnés par l'accroissement démographique du secteur;

Considérant la relation de partenariat existante entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la CSP et que la vente de l'immeuble favorise les deux parties;

Considérant que la vente de cet immeuble n'est possible que si elle est autorisée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant que l'utilisation du produit de la vente de l'immeuble excédentaire, afin de construire une annexe à l'école secondaire du Mont-Bruno pour y redéployer le personnel du Service des ressources matérielles, n'est possible que si ladite utilisation est autorisée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant que la CSP doit obtenir de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville l'autorisation de construire une annexe à l'école secondaire du Mont-Bruno;

Le Conseil des commissaires a mandaté la présidente et le directeur général afin d'élaborer, de concert avec la Ville de

Mont-Saint-Hilaire, les modalités d'une entente relative à la transaction éventuelle.

— Les projets à caractère physique pour l'année 2012-2013 ont été adoptés.

— Comme suite à la consultation à ce sujet auprès des instances concernées, les membres du Conseil ont adopté les encadrements financiers 2012-2013.

— Le Conseil a autorisé la consultation des instances concernées portant sur les modifications à la *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation*.

La date de retour de consultation est fixée au 25 mai 2012.

— Mesdames et messieurs les commissaires ont fixé à 12 % le taux d'intérêt sur toute taxe scolaire impayée ainsi que sur les autres comptes recevables.

— Considérant que le projet de *Politique linguistique* tient compte des encadrements ministériels et qu'il prend en considération les recommandations des comités de travail;

Considérant que l'obligation de produire une telle Politique provient du Plan d'action pour améliorer la maîtrise du français chez les jeunes;

Les membres du Conseil ont autorisé la consultation auprès des divers comités consultatifs de la CSP sur le projet de *Politique linguistique*.